



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 62068

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la pénurie de main-d'oeuvre rencontrée dans de nombreux secteurs d'activité industrielle. Cette pénurie trouve son origine notamment dans une dévalorisation des métiers techniques et manuels. Elle place de nombreuses entreprises françaises dans des situations délicates, devant refuser certains marchés par incapacité à disposer du personnel suffisant. Cette crise de la main-d'oeuvre est un véritable frein au développement industriel de PME-PMI. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, de par ses attributions et ses moyens, a un rôle majeur à jouer pour revaloriser les carrières professionnelles techniques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui mentionner les actions qu'envisage de mener le secrétariat d'Etat à l'industrie pour revaloriser les carrières professionnelles techniques.

Texte de la réponse

Dans une période où la compétitivité des entreprises repose de plus en plus sur les hommes et les femmes qui y travaillent, le secrétaire d'Etat à l'industrie est très conscient des difficultés de recrutement rencontrées dans certains secteurs d'activité industrielle, dues notamment à une dévalorisation de l'image des métiers techniques et manuels. Outre les différents échanges organisés au sein de la Commission permanente de concertation de l'industrie (CPCI) que préside le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le secrétaire d'Etat à l'industrie met en oeuvre plusieurs actions axées sur le développement de l'image et l'attractivité de l'industrie et de ses métiers. Dans le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et en concertation avec les professionnels et les autres départements concernés (éducation nationale, emploi...) ont été décrits les métiers et fonctions qui présentent des difficultés, et recherchées les actions particulières qui pourraient être menées ; la mise en place depuis 2000 de l'appel à projets « Jeunes dans l'industrie » a pour objectif d'aider les actions qui permettent aux jeunes, à leurs enseignants et aux familles de prendre conscience des réalités et des débouchés des métiers techniques et de services d'une industrie en pleine évolution technologique ; le développement depuis 2000 de l'appel à projets « Faciliter l'accompagnement des mutations industrielles » permet d'aider les petites ou moyennes entreprises industrielles à anticiper les évolutions nécessaires à la mise en oeuvre de leur stratégie et développer des nouvelles compétences pour leurs salariés, notamment au moyen de la formation professionnelle continue ; différentes études autour du thème des « compétences clés », et notamment une étude sur « les déficits de qualification dans les industries manufacturières », donnent des éléments objectifs permettant de développer des projets avec les secteurs concernés et les différents acteurs impliqués (fédérations professionnelles, organismes paritaires collecteurs agréés, organismes de formation...). En effet, il est important que l'ensemble des acteurs socio-économiques se mobilisent pour développer l'attractivité des métiers de l'industrie, en particulier auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62068

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3354

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4797